

Commission permanente : 195 M€ engagés

Réunis en commission permanente, vendredi 11 avril 2025 à Dijon, les élus régionaux ont voté 195 millions d'euros de crédits d'intervention.



ACTION RÉGIONALE - Zoom sur quelques dossiers

ECONOMIE

→ Aides individuelles aux entreprises

Afin de soutenir l'entrepreneuriat (TPE/PME), la Région attribue un montant total de **952 721 € en faveur de 13 entreprises** :

- Dix entreprises aidées sous forme d'**avances remboursables** à hauteur de 924 124 € (soutien à la croissance et à la création, à l'investissement matériel, à la transmission et à la mutation ou au recrutement de cadres), dont :
 - AUGMENTEETH (entreprise innovante) - Routelle (25) - 200 000 €
 - VINOSAKA (entreprise innovante) - Mâcon (71) - 200 000 €
 - VINOSAKA (recrutement de cadres) - Mâcon (71) - 100 000 €
 - SIOBRA - Arbois (39) - 200 000 €
 - ALU FACTORY SAS - Montbéliard (25) - 24 124 €
 - AVS RESEAUX - Dijon (21) - 50 000 €
 - POLYFERMENTATION - Quetigny (21) - 50 000 €
 - LAMENRUP 2000 - Les Fins (25) - 50 000 €
 - GEOCHANVRE F - Lézennes (89) - 50 000 €

- Trois entreprises accompagnées sous forme de **subventions** à hauteur de 28 597 € au titre des dispositifs « Conseil stratégique » ou « Décarbonation des industries », dont :
 - GEOCHANVRE F - Lézennes (89) - 7 597 €
 - ETS RENÉ MANDRILLON - Saint-Pierre (39) - 15 000 €
 - GP PORTAIL - Pont-sur-Yonne (89) - 6 000 €

➔ **Filière automobile : soutien aux entreprises sous-traitantes**

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, la Région accompagne les entreprises sous-traitantes du territoire fortement impactées par les défis de l'électrification accélérée des véhicules et la pénurie de matières premières. **Elle octroie une aide globale de 200 000 € à l'entreprise CTS (Comtoise de Traitements de Surfaces) de Saint-Claude (39).**

➔ **Soutien aux filières : numérique, santé, robotique, agroalimentaire, ferroviaire, RSE, BTP**

La politique régionale de **soutien aux filières** vise à consolider le tissu industriel régional à travers le soutien à des organisations collectives fédératrices qui apportent un service aux entreprises agissant notamment sur les leviers de compétitivité identifiés dans le SRDEII (innovation, internationalisation, performance industrielle, numérique, transition écologique et énergétique, responsabilité sociétale et montée en compétences). A ce titre, la Région octroie plus de **1 480 747 € dont notamment** :

- 92 000 € aux Docks Numériques pour la mise en œuvre de son programme d'actions collectives 2025
- 90 000 € à la French Tech Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de son programme d'actions collectives 2025
- 52 371,50 € à Numérica pour la mise en œuvre de son programme d'actions collectives 2025 « Go innovation numérique »
- 55 000 € à Santenov Dijon Bourgogne pour son programme d'animation et de promotion de l'écosystème santé
- 320 000 € au pôle PMT pour la mise en œuvre de son programme PMT HEALTH 2
- 94 000 € à Robotics Valley pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour le développement du cluster régional en robotique - cobotique 2025,
- 147 142 € au Pôle Vitagora pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2025
- 119 600€ à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2025

➔ **Avances Remboursables TPE (création-reprise, croissance)**

Au titre du dispositif Avances remboursables TPE création-reprise et Avances remboursables TPE croissance géré par la Régie ARDEA, la Région accorde un montant global de **641 059 €** dont

- **527 000 € d'avances remboursables TPE création-reprise pour 17 projets dont :**
 - 45 000 € à la SAS CHABIO TEAM vente compléments alimentaires à Doubs (25)
 - 45 000 € à la SAS LIBRE SERVICE BETON - commerce béton en libre-service à Nevers (58)
 - 45 000 € à la SAS SOLAWEL développement et exploitation à Manlay (21)
 - 30 000 € à la SARL BSD LASER fabrication pièces métalliques à Saint-Léger-sur-Dheune (71)

- **114 059 € d'avances remboursables TPE croissance pour 4 projets dont :**
 - 45 000 € à l'EURL HJM vente bières, vins, spiritueux à Champagnole (39)
 - 40 000 € à la SAS CAP SANTE TALANT (activités physiques adaptées) - Dijon (21)

➔ **Soutien à l'engraissement des bovins**

Pour soutenir les exploitations qui développent ou créent des ateliers d'engraissement, la Région attribue une aide de 169 000 € à 52 éleveurs. Il s'agit de la troisième vague de dossiers approuvés par les élus dans le cadre du « Plan engraissement » voté le 15 juillet 2024 et opérationnel depuis début septembre.

La Région contribue ainsi au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovins allaitants et à l'amélioration du revenu des fermes, en créant de la valeur ajoutée sur place avec l'engraissement d'animaux jusqu'alors vendus maigres. Cette aide favorise, par ailleurs, l'utilisation des outils d'abattage et enrichit l'offre de produits locaux.

➔ **Attribution de subventions au titre du règlement d'intervention "Investissements agricoles - Dispositif exceptionnel"**

L'Assemblée plénière du 13 décembre 2024 a adopté un **règlement d'intervention exceptionnel pour prendre sur crédits Région**, pour une enveloppe de 7.5M€, **une partie des dossiers du second AAP « modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique » du Programme Stratégique National FEADER 2021/2027**. Plus de 5,7 M€ ont déjà été octroyés à 174 bénéficiaires.

- ➔ **Ainsi, au titre de la troisième vague de dossiers, la Région affecte un montant global de 1 389 014 € à 40 bénéficiaires.**

FORÊT - BOIS

→ Aides aux entreprises de la filière bois

Dans le cadre du soutien à l'installation et à l'équipement des entreprises de travaux forestiers manuels, la Région accorde une aide de **40 677 €** pour l'équipement de 10 entreprises de travaux forestiers dont notamment :

- 5 000 € à la SARL QUATREPOINT à MIGNOVILLARD (39)
- 9 945 € à la SAS LA FORET JURASSIENNE à LE FIED (39)
- 2 065 € à EVERYWHERE DEBARDAGE à SAUVAGNEY (25)
- 1 558 € à l'entreprise individuelle Damien PIERRAT à MEURCOURT (70)

→ Îlots d'avenir et plantations expérimentales

Dans le cadre de la réalisation de travaux de **gestion forestière exemplaire**, une subvention globale de **58 783 €** est accordée dont :

- **34 986 € pour l'implantation d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales dont :**
 -
 - 12 800 € à la commune de CHAUX (90) pour des Chênes zéen
 - 22 186 € à Groupement forestier de SAINT JEAN (58) pour des pins maritimes, Chênes pubescent, Chênes sessile, Châtaigniers, Alisiers torminal
- **6 697 € pour des travaux d'élagage**
- **12 000 € pour la réalisation de RTG et PSG volontaires**
- **5 100 € pour des opérations de débardage**

TOURISME

→ Voies navigables et itinéraires cyclables

Dans le cadre de la valorisation touristique des voies navigables et le développement des itinéraires cyclables, quatre opérations bénéficient du soutien régional pour un montant global de **715 208 €** :

- 200 000 € à Communauté de commune du Val de Gray pour l'aménagement de 3 haltes fluviales à Arc-les-Gray, Mantoche et Broye-Aubigny-Montseugny
- 500 000 € au Département de la Nièvre pour son programme d'investissement 2025 réalisé sur la section concédée du canal du Nivernais et son système alimentaire
- 8 838 € à l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité du Jura : programme d'investissement de l'Echappée Jurassienne (Equipement et balisage)
- 6 370 € à l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité du Jura pour la réalisation du guide de l'Echappée jurassienne à VTT

FORMATION

→ Investissements et équipements dans les CFA

La Région soutient les investissements des CFA afin de leur permettre d'améliorer l'accueil des apprentis et la qualité des formations dispensées, à ce titre elle affecte un montant global de **519 800€** dont notamment :

Investissements immobiliers

- 67 027 € au CFA Hilaire du Chardonnet de Besançon (25)
- 39 135 € au CFA Bâtiments BFC de Dijon (21)
- 12 523 € au Bâtiments CFA du site d'Auxerre (89)

Equipements pédagogiques

- 87 329 € au CIFA 89 à Auxerre (89)
- 40 998 € au lycée J. Haag de Besançon (25)
- 153 040 € au CFA Bâtiments BFC du site de Dijon (21)

→ Construction d'un campus d'enseignement supérieur sur le site Maret à Dijon

La Région soutient le développement cohérent et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble de son territoire par la mise en œuvre d'une politique volontariste et ambitieuse. Dans ce cadre, la Région contribue au financement des projets de construction ou de réhabilitation immobilière. **A ce titre elle affecte 8,8 M€ pour l'opération de construction d'un campus d'enseignement supérieur sur le site Maret à Dijon.** *Ce campus, spécialisé dans les "Humanités, Arts et Culture", réunira trois établissements : Sciences Po Dijon et l'École Supérieure de Musique (ESM BFC), ainsi que l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Dijon*

→ Actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Cheffe de file pour la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), la Région Bourgogne-Franche-Comté est très engagée dans son déploiement et soutient de nombreuses actions favorisant le rapprochement entre la science et la société ainsi que le transfert de technologie. A ce titre ce sont plus de **634 884 €** qui sont accordés dont notamment :

- **405 000 € au Pavillon des Sciences (25)**, acteur clé de la culture scientifique et tête de réseau, qui mène des actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dans toute la région.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ ENVI (Espaces Nouveaux ; Villages Innovants)

Le programme ENVI a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale dans les espaces ruraux pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels et de favoriser le lien ville/campagne. Les projets doivent être localisés dans des communes de moins de 2 000 habitants.

À ce titre, plusieurs communes et associations bénéficient d'une enveloppe globale de 301 350 €, dont notamment :

- 10 000 € à commune de COMBERTAULT (21) pour la transformation d'un terrain de tennis en terrain multisports
- 22 000 € à la commune LES PREMIERS SAPINS (25) pour les aménagements autour d'une halle multisports
- 45 000 € à la commune de MOUCHARD (39) pour l'aménagement du champ de foire
- 26 270 € à la commune de CITERS (70) pour l'aménagement de la place du marché
- 32 670 € à la commune de SUBLIGNY (89) pour la création d'une salle des associations

→ « Territoires en action » : soutien à l'ingénierie

La Région accompagne les territoires en matière d'ingénierie en cofinçant des postes en lien direct avec les orientations du contrat régional « Territoires en action » pour faire face aux grands défis actuels. Le montant total de l'aide régionale s'élève à **3 593 960 €**, dont :

- **158 325 € pour un soutien à l'ingénierie au titre de 2025 pour un total de 9 postes** pour les territoires de Parc naturel régional du Doubs horloger, Communauté de communes de Puisaye-Forterre, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, PETR Avallonnais
- **18 820 € au titre du fonctionnement** pour des projets au titre du volet territorial du contrat TEA au bénéfice de deux territoires : le Pays Nivernais Morvan et le PETR du Pays Mâconnais Sud Bourgogne
- **3 416 815 € au titre de l'investissement pour le soutien à des projets du volet territorial du contrat TEA au bénéfice de 8 territoires** : SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, Pays Graylois, Communauté Urbaine Creusot Montceau, Mâconnais Sud Bourgogne, PETR du Val de Loire Nivernais, Communauté de communes du Pays Châtillonnais, PETR du Nord Yonne et PETR Grand Auxerrois.

→ « Territoires en Action » - Volet métropolitain - Soutien à des projets d'investissement

Dans le cadre du dispositif « Territoires en Action », cinq aires urbaines de la région, à savoir la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole, Grand Chalon et le Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté bénéficient d'un « volet métropolitain », conformément à l'importance de leur population, aux activités économiques et/ou d'enseignement supérieur qu'elles exercent ainsi qu'au rayonnement de certains de leurs grands équipements, leur conférant une dimension et une fonction métropolitaine. Ce volet spécifique a ainsi pour unique objet de conforter les fonctions métropolitaines de ces territoires, en lien et en complémentarité des priorités régionales.

Ainsi au titre du volet métropolitain - Soutien à des projets d'investissement du dispositif « Territoires en Action », la Région accorde un montant global de 2 162 100 €, dont :

- 1 834 044 € au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté pour la phase 2 de la reconversion du Château Montbéliard-Wurtemberg (90)
- 328 056 € au Syndicat Mixte du Chalonnais Communauté d'Agglomération du Grand Chalon pour la phase 2 de l'aménagement de l'entrée sud de Chalon (71)

➔ **Soutien aux centralités rurales**

Le dispositif Centralités rurales en région (C2R), adopté début 2022, s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants et reconnues comme fragiles. Elles concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles connaissent globalement des variations démographiques et d'emplois défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Les communes qui disposent d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 500 000 €, les autres d'une aide maximale de 200 000 €.

Au titre du dispositif Centralités rurales en région, la Région accorde **1 072 452 €** dont :

- 465 820 € à la commune de Brazey-en-Plaine (21) pour la requalification du centre-bourg.
- 91 120 € à la commune de Ronchamp (70) pour l'aménagement des abords du musée de la Mine.
- 31 530 € à la commune de Buxy (71) pour la conception d'un schéma directeur.
- 206 384 € à la commune de Charité-sur-Loire (58) pour la requalification de la rue du Nord et Lucie Aubrac.
- 277 148 € à la commune de Giromagny (90) pour la requalification des espaces publics

Par ailleurs, la Région approuve le passage en convention C2R de la commune de Nuits-Saint-Georges et l'enveloppe maximale dont la ville pourra bénéficier dans ce cadre (500 000 €).

Après délibération et signature de la convention, 111 communes au total auront conventionné avec la Région dans le cadre du dispositif C2R.

TRANSPORTS - MOBILITÉ

➔ **Avenant n°5 à la convention d'exploitation TER 2023-2032**

En application de l'article 17 de la convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs (2023-2032), dans le cadre de l'avenant n° 5 à la convention d'exploitation, **la Région affecte 144 954 542 €** en fonctionnement au titre des mois restants de l'exercice 2025 de l'exploitation TER.

Conformément au vote du Budget Primitif en mars dernier, la commission permanente décide une majoration des tarifications TER au 1er juillet 2025, Les tarifs des abonnements et occasionnels seront majorés de 2.3% avec maintien des prix ronds pour les occasionnels.

L'incidence de cette majoration tarifaire pour 2025 s'élève à 0.8 M€ au regard à l'exercice 2024.

➔ Mise en place et financement de navettes ferroviaires - Eurockéennes 2025

Pour chaque édition, le festival des Eurockéennes de Belfort attire environ 100 000 personnes. Pour accompagner cet évènement, la Région met en place des navettes TRAIN Mobigo gratuites entre les gares de Belfort et Bas Évette. Elle propose, par ailleurs, une tarification préférentielle sur le réseau Mobigo pour des déplacements en TRAIN Mobigo en Bourgogne-Franche-Comté.

Une offre de navettes ferroviaires gratuites est proposée et organisée pour les journées du jeudi au dimanche entre Belfort et le site du festival. Elle se base sur 112 circulations pour la durée de la manifestation. Le coût pour cette mise en œuvre en 2025 est estimé à 39 488 € HT.

ENVIRONNEMENT

➔ Lauréats Accélérateur à projets Economie Circulaire ADEME/Région 2025

L'économie circulaire qui vise à produire des biens et services de manières durables, en limitant la consommation de matières premières (comme l'eau, l'énergie, les métaux, les sols...) et la production de matières secondaires (déchets, polluants) est une compétence nouvelle pour la Région. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ». Pour accompagner ce mouvement, la Région a souhaité soutenir les initiatives publiques et privés en mettant en place un Appel à Projets régional Economie Circulaire. Lancé en 2018 en partenariat avec l'ADEME, il a pris le nom en 2020 d'Accélérateur à Projets Economie Circulaire. A ce titre, la Région accorde **50 875 €** dont :

- **30 875 € à l'association Syntaxe Erreur 2.0** pour la structuration et l'animation d'un écosystème régional favorable à la collecte, le tri, le reconditionnement, la réparation, le réemploi et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- **20 000 € à l'association Pôle Ressources IAE Bourgogne-Franche-Comté** pour l'accompagnement de deux opérations sur le réemploi dans le bâtiment et sur la filière TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures destinés aux ménages)

➔ Protection de la biodiversité

La Région accorde une enveloppe de **168 527 €** pour soutenir les initiatives des collectivités et des structures associatives participant à la connaissance, à la préservation, à la gestion et à la valorisation de la biodiversité, dont :

- Programmation 2025 de l'association Groupe tétras jura (GTJ) – actions en faveur des tétraoninés dans le massif jurassien – montant proposé : 20 150 €

- Programmation 2025 pour les actions du pôle-relais tourbières en Bourgogne-Franche-Comté (PRT) –
- Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) : montant proposé 28 876 €
- Programme d'action 2025 de la Délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique national du Bassin parisien (Museum National d'Histoire Naturelle) – montant proposé : 119 501 €

→ Amélioration et protection des milieux aquatiques

La préservation et la restauration de la trame bleue sont des axes essentiels de la politique de développement durable de la Région. A ce titre, elle accorde un montant global de **237 548 €** au bénéfice de 21 projets dont notamment :

- 19 549 € au SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE (21) pour des travaux de mise en défens du ruisseau de la Sirène à SOMBERNON
- 17 373 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA (39) pour des prospections RFID et inventaire piscicole de la rivière d'Ain.
- 48 958 € au SYNDICAT DE LA VALLEE DE L'OGNON (SVO) (70) pour des travaux de restauration de la Vèze d'Ougney en aval de Taxenne

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

→ EFFILOGIS – Logement social et collectivités

Dans le cadre du dispositif EFFILOGIS, les bailleurs sociaux, les collectivités et les associations peuvent bénéficier d'une aide régionale pour la rénovation BBC (et pour la construction BEPOS- Bâtiment à énergie positive) de leurs bâtiments.

La Région accorde **447 815 €** dont :

- **16 113 € à un bailleur social pour la rénovation de logements sociaux**
- **393 763 € à quatre collectivités pour la rénovation de bâtiments tertiaires** dont Boncourt-le-Bois (21) pour la réhabilitation et l'extension de l'espace de rencontres et de loisirs, à Deluz (25) pour la rénovation de locaux périscolaires et rénovation de deux logements de rencontres et de loisirs, à Montpont-en-Bresse (71) pour la rénovation thermique de l'école, à Gisse-sur-Ouche (21) pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la bibliothèque.
- **37 938 € au titre des aides aux copropriétés** pour la réalisation d'audits énergétiques et l'assistance à maîtrise d'ouvrage

NUMÉRIQUE

→ Usages innovants et transformation numérique BFC

La Région fait de la transition numérique une priorité stratégique. L'adoption de la SCORAN BFC en 2019 et de la feuille de route numérique par l'Assemblée régionale en 2020 a fixé le cap pour le développement du numérique en Bourgogne-Franche-Comté et détermine le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique régionale du numérique.

A ce titre, la Région accorde un montant global de **345 400 €** dont :

- 45 400 € au MUSEOPARC ALESIA (21) pour le programme « Le numérique pour une expérience immersive de la bataille d'Alésia » au titre du dispositif « usages du numérique » et du fonds en faveur du développement des usages numériques
- 300 000 € commune de BADEVEL (25) pour le développement de jumeaux numériques pour la gestion intelligente et durable de l'énergie des maisons laboratoire au titre du dispositif « Territoires intelligents et durables »

CULTURE ET PATRIMOINE

→ Soutien aux acteurs de la musique : aide aux ensembles professionnels et aide à la formation professionnalisante

La Région apporte un soutien aux acteurs de la musique et notamment une aide aux ensembles professionnels et une aide à la formation professionnalisante, à ce titre, elle accorde un montant global de **697 600 €** dont :

- **227 600 € dans le cadre de l'aide à 8 ensembles musicaux professionnels** : Association Artifices – Sampigny-lès-Maranges (71), Association D'un instant à l'autre (21), Collectif TO&MA (89), Association Les Traversées Baroques (21), Association l'Enharmonique (71), Association Obsidienne et compagnie (89), Association Le Banquet d'Agamemnon (25), Association Green Lab (58)
- **470 000 € à l'association École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté**, au titre de l'aide à la formation musicale professionnalisante

→ Soutien aux acteurs du spectacle vivant

Les élus attribuent une enveloppe globale de plus de **1, 85 M€** pour soutenir le spectacle vivant (les structures labellisées par le ministère de la culture, l'émergence et le fonctionnement des compagnies, les structures de diffusion intermédiaires et les réseaux de professionnels) dont :

- **1 025 000 € d'aide à 6 structures labellisées par le ministère de la culture** : Scènes Du Jura - Dole/Lons le Saunier (39), Le Théâtre Scène Nationale de Mâcon - (71), Le Granit - Scène Nationale de Belfort (90), Théâtre Dijon Bourgogne / Centre Dramatique National De Dijon (21), Art Danse Bourgogne / Le Dancing CDCN Dijon (21), Pole Des Arts De La Rue De Chalon-Sur-Saône / CNAREP L'abattoir (71)
- **230 000 € dans le cadre de l'aide aux structures ressources et réseaux de professionnels dont quatre structures ressources et deux réseaux de professionnels**
- **435 000 € dans le cadre de l'aide au rayonnement des compagnies au bénéfice de 13 compagnies.**
- **162 000 € dans le cadre de l'aide au développement des compagnies au bénéfice de 10 compagnies**

→ **Soutien aux projets de développement culturel territorial, aux festivals et manifestations culturelles**

La Région encourage le développement culturel territorial en soutenant les actions culturelles conduites en lien avec les populations et les artistes afin de dynamiser les territoires. Ainsi la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite accompagner des projets artistiques de qualité. A ce titre la collectivité affecte un montant global de **1 015 000 €** dont :

- **142 500 €** dans le cadre des aides au développement culturel territorial - **Volet Territoires** dont notamment : 8000 € TETRAPOP Saint-Sauveur-en-Puisaye (89), 3000 € à LA BELLE COLETTE Besançon (25), 8000 € à LE BÂT DE L'ÂNE Saint-Jean-de-Trézy (71), 4 000 € à la CIE AVRIL ENCHANTE Rougemont (21).
- **25 000 €** dans le cadre des aides au développement culturel territorial - **Volet Publics**, dont notamment : 3 000 € à LE DIJONNAIS SUR L'HERBE - Dijon (21), 3 000 € à la COMPAGNIE FENIL HIRSUTE - Stigny (89), 3 000 € à l'ASSOCIATION LE TERRAIN DES IMAGES - Vesoul (70), 3 000 € à 2L COMPAGNIE Nevers (58).
- **20 000 €** à la communauté de communes de La Haute-Comte (70) pour leur projet culturel 2025, dans le cadre des aides au développement culturel territorial - **Volet Idylle**
- **657 500 €** dans le cadre des aides aux **manifestations du spectacle vivant**, dont notamment
 - 205 000 € au l'Association du Festival de Musique de Besançon Franche-Comté (25) pour le « Festival international de musique de Besançon Franche-Comté » 78e édition – 12 au 27 septembre 2025
 - 42 000 € à l'Association Festival pour l'Enfant (39) Festival « Idéklic » (35e édition) 9 au 12 juillet 2025
 - 17 500 € à Association Cirq'ônflex (21) Festival « Prise de CirQ' » (17e édition) 16 au 26 avril 2025
 - 20 000 € à l'Association Européenne du Festival de Caves (25) Festival « Les Souterraines » (20e édition) 8 mai au 8 juin 2025
- **90 500 €** dans le cadre des aides aux **manifestations littéraires**, dont notamment :
 - 50 000 € à Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (25) pour le Festival « Livres dans la Boucle » (10e édition) - 19 au 21 septembre 2025
 - 12 000 € à l'Association Tandem (58) pour le Festival « Tandem » (8e édition) 13 au 16 février 2025
 - 10 000 € à l'Association la Maison de Colette (89) pour le « Festival International des Ecrits de Femmes » (FIEF) -13e édition - 17 au 19 octobre 2025
- **79 500 €** dans le cadre des aides aux **manifestations cinématographiques**, dont notamment
 - 40 000 € à l'Association Festival International des Cinémas d'Asie (70) pour le « Festival International des Cinémas d'Asie » (31e édition) - 11 au 18 février 2025
 - 12 000 € à Association Sceni Qua Non (58) pour le Festival « Hissez les Toiles » (2e édition) 25 au 27 juillet 2025

➔ Art contemporain : Soutien aux acteurs des arts visuels

Au titre de son soutien aux acteurs des arts visuels, la Région affecte un montant global de **129 000 €** dont :

- **20 000 € au réseau Seize Mille (25)**
- **1 500 € pour financer les frais d'organisation du comité de sélection du dispositif d'aide à la création en art contemporain**
- **108 000 € en faveur des structures de diffusion de l'art contemporain, au titre de l'aide aux structures de diffusion de l'art contemporain dont notamment :**
 - 25 000 € à JUSTE ICI - Besançon (25)
 - 20 000 € à LES ATELIERS VORTEX - Dijon (21)
 - 12 000 € à ESOX LUCIUS - Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71)
 - 10 000 € à HORS CADRE - Auxerre (89)

➔ Soutien à la restauration du patrimoine régional

La Région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine culturel. Ce dernier constitue un outil de développement et de vitalité des territoires, c'est pourquoi la politique régionale intervient sur l'ensemble de la chaîne patrimoniale : connaissance, restauration et valorisation. La politique régionale se décline en plusieurs dispositifs destinés à accompagner une pluralité de projets, du projet de territoire au projet structurant à l'échelle régionale. La Région encourage également le recours aux chantiers patrimoniaux de bénévoles ou d'insertion.

A ce titre la Région accorde un montant global de **61 632 €** dont :

- **53 418 € de subventions d'investissement au titre du Fonds incitatif et partenarial - Patrimoine protégé au titre des monuments historiques dont :**
 - 39 283 € à la Commune de Bard-le-Régulier (21) pour la restauration de l'église Saint-Jean l'Evangeliste.
 - 14 135 € à la Commune de Montdoré (70) pour la restauration de l'église Saint-Martin
- **8 214 € au titre des chantiers patrimoniaux**
 - 3 714 € à la Commune d'Echevannes (25) pour la restauration de la marquise et de l'annexe de l'ancienne école.
 - 4 500 € à l'Association Les Amis de Chevreaux-Châtel pour la restauration du château de Chevreaux (39)

SPORT

→ **Soutien aux structures sportives**

Les associations sont le socle du développement des pratiques, lieux de proximité, de solidarité et de partage autour d'une pratique sportive sécurisée par des éducateurs bénévoles ou professionnels riches de solides formations et expérience. Les clubs qui évoluent au plus haut niveau participent de l'attractivité et de l'identité du territoire, mais aussi du développement de la pratique sportive. A ce titre la Région accorde un montant total de **68 000 €** dont notamment :

- **12 000 € à l'Association Sprinter Club Olympique (SCO) Dijon (21)**
- **12 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine (25)**
- **8 000 € au Vélo Club Dolois (39)**

Synthèse budgétaire

Commission permanente du 21 mars 2025 - Répartition par domaine des **195 M€** :

Thématique	Montant (en €)
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	69 780,00
AGRICULTURE	317 519,00
APPRENTISSAGE	720 124,50
BOIS - FORÊT	99 460,46
CITOYENNETE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	120 000,00
CULTURE	4 154 232,00
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	7 165 952,00
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI	2 182 340,62
ÉCOLOGIE	477 450,40
ÉNERGIE	486 706,27
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	9 573 827,00
FINANCES	49 500,00
FONDS EUROPÉENS	390 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	4 701 195,00
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	345 400,00
LYCÉES	5 321 917,00
RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCO-SUISSES	24 300,00
SANTÉ	135 001,00
SPORT	68 000,00
TOURISME	758 564,00
TRANSPORTS-DÉPLACEMENT-INTERMODALITÉ	157 989 025,32
Total	195 150 294,57

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08